



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Petites villes de demain

Offre de services

Les mesures du programme

Septembre 2020



Si les petites centralités font face à de nombreuses difficultés, elles sont également le lieu d'innovations et ont démontré durant la crise sanitaire de la COVID-19 leur attractivité, leur capacité à inventer des modalités de vie et à créer de la valeur. Grâce à Petites villes de demain, ces villes et les territoires ruraux qui les environnent bénéficient d'un accompagnement cousu-main. Ce programme s'inscrit dans la droite ligne du plan de relance, en concrétisant la « nouvelle donne territoriale » et ses deux piliers : la transition écologique et la résilience.

Jacqueline Gourault

Ministre de la cohésion des territoires et des relations
avec les collectivités territoriale

La transition écologique dans les territoires, une opportunité pour l'attractivité des petites villes

Petites villes de demain : un soutien cousu main pour 1000 communes françaises



Une commune intégrée dans son territoire

Prendre soin, respecter et valoriser le patrimoine

Une commune où grandir, bien vivre et vieillir en bonne santé

Des élus accompagnés pour mener leur projet

Un accès facile aux démarches de la vie quotidienne

Des citoyens en capacité d'agir

Vivre et faire ensemble

Des habitants connectés

Une commune dynamique économiquement

Des habitants ayant accès à la culture





Offre de services :

Les mesures du programme

Septembre 2020

Un apport en compétences pour concevoir et piloter le projet	p7
Un réseau et des études pour s'inspirer et affiner ses idées	p19
Des solutions pour mener son projet	p 45

Un programme qui accélère les projets du territoire

Au travers de *Petites villes de demain*, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de la cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Accompagner l'élu tout au long de son projet, de l'idée aux impacts

UN APPORT EN COMPÉTENCES POUR CONCEVOIR ET PILOTER LE PROJET

Subvention d'un poste de chef de projet.
Financement d'études et d'ingénierie.
Accès à des formations pour les élus
et leurs services.



DES IMPACTS APPRÉCIÉS ET VALORISÉS

Valorisation et communication des actions
réalisées et de la transformation du territoire
à l'échelle locale et nationale.
Appui pour mesurer l'impact du projet
sur le territoire.

UN RÉSEAU POUR S'INSPIRER ET AFFINER SES IDÉES

Le club des petites villes : évènements, outils,
retours d'expérience, partages entre élus.
Financement de diagnostics et d'études.
Et pour les communes volontaires, des projets
de recherche-action.



DES FINANCEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Accès à la liste des aides financières disponibles.
Aide pour passer les marchés publics et trouver
des porteurs de solutions.
Information et appui pour répondre aux appels
à projets.
Leviers du plan de relance.

Le programme invite les collectivités à se saisir des nombreux outils mobilisables pour élaborer et mettre en œuvre le projet porté par les acteurs locaux.

Cette offre de services a vocation à s'enrichir au fil des mois, en fonction des besoins identifiés dans les villes et territoires du programme, et des priorités du gouvernement et des partenaires.

Retrouvez les mesures du programme sur www.petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr. Ce catalogue présente les différentes mesures du moment du lancement du programme. Il sera progressivement enrichi.



**Un apport en compétences
pour concevoir et piloter le projet**

Recruter un poste de chef de projet



Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain
- Une intercommunalité ou commune qui prépare ou bénéficie d'un programme complexe cofinancé par l'Anah (OPAH RU, OPAH CD ou Plan de sauvegarde des copropriétés)

Vos enjeux :

Vous souhaitez piloter efficacement et durablement votre projet de revitalisation et assurer une bonne coordination entre tous les partenaires sur les différentes thématiques d'intervention.

L'offre :

Les services de l'Etat, tant en métropole (ANCT et MCTRCT) qu'en outre-mer (MOM) et la Banque des territoires vous proposent une aide au financement du recrutement d'un poste de Chef de projet pour piloter la mise en œuvre de votre projet, suivre les partenariats financiers, élaborer la stratégie de communication et animer la concertation avec les habitants. L'ANAH peut également intervenir si la collectivité s'engage dans une opération complexe de type OPAH-RU.

L'offre consiste en une subvention du poste de chef de projet créé dans le cadre du programme. Cette subvention est soumise à conditions et variable de 15 000 € à 55 000 € par an en fonction de la fiche de poste et des difficultés à traiter. Le poste peut être cofinancé à 50% par l'ANAH avec une subvention maximale de 40 000 euros HT, en cas d'engagement de la collectivité dans une OPAH-RU, et à hauteur de 15 000 euros par la Banque des territoires (25% maximum du coût annuel du poste), pour les projets de revitalisation dans un contexte de fragilités manifestes.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre préfecture de département.

Connaître les solutions pour la relance économique et commerciale

COMPETITIVITE

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.
- Un partenaire invité par les collectivités bénéficiaires : agence /structure de la collectivité, union commerciale, autre partenaire.

Vos enjeux :

Vous souhaitez disposer d'une connaissance élargie des solutions et outils à la disposition des collectivités sur votre territoire pour favoriser la relance de l'activité économique et commerciale, mais aussi encourager le recours mutualisé à ces outils pour permettre un déploiement à plus grande échelle et le partage de bonnes pratiques.

L'offre :

Le réseau des CCI vous propose de réunir les élus et directeurs des collectivités PVD intéressés à l'échelle d'un département/ bassin de vie pour échanger sur les outils de la relance économique. Ces temps seront l'occasion d'informer les intéressés sur les aides disponibles nationalement et territorialement pour les entreprises mais aussi sur les accompagnements proposés par la CCI aux collectivités pour les aider à renforcer leur soutien aux commerçants et indépendants.

Ces temps sont entièrement pris en charge par la CCI. Ces séminaires font l'objet d'invitations conjointes du préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, et du président de la CCI territoriale concernée auprès des collectivités PVD du département.

Une offre proposée par :



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

En savoir plus :

Contactez votre préfecture de département.

Bénéficiaire de l'expertise d'un conseiller développement économique territorial

COHESION

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.
- Une collectivité souhaitant encourager le développement économique et l'entrepreneuriat sur son territoire.

Vos enjeux :

Vous souhaitez disposer d'une ingénierie transversale pour identifier les opportunités de dynamisation économique et commerciale et mettre en œuvre de la stratégie définie.

Vous souhaitez recourir à un conseiller CCI dédié et mutualisé à l'échelle départementale pour faciliter l'échange de bonnes pratiques entre collectivités.

L'offre :

Le réseau des CCI propose de mettre à votre disposition l'expertise d'un conseiller spécialisé en développement économique territorial et mutualisé à l'échelle du département pour l'ensemble des communes PVD intéressées sur ce territoire.

Le chef de projet CCI mutualisé peut proposer à chaque collectivité la solution d'ingénierie la plus adaptée à ses besoins dans le catalogue des produits inédits PVD, ainsi que dans le catalogue habituel des CCI à destination des collectivités.

Le chef de projet CCI mutualisé peut par exemple réaliser des diagnostics d'une commune ou des études spécifiques sur-mesure. Il peut également émettre des recommandations, des plans d'actions, et accompagner leur mise en œuvre : implantation commerciale, lutte contre la vacance, création et reprise d'entreprise, orientation professionnelle, animation de réseaux d'entreprises, déploiement d'actions d'accompagnement des entreprises dans leurs mutations...

Le financement du temps conseiller CCI dédié aux missions PVD est porté par les acteurs locaux concernés (préfet, collectivités territoriales, Banque des territoires).

Une offre proposée par :



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

En savoir plus :

Contactez votre préfecture de département.

S'inspirer pour développer l'entrepreneuriat social et solidaire

COHESION

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez développer des initiatives en réponse aux besoins des habitants, notamment autour des services de proximité et par la mobilisation citoyenne.

Vous souhaitez vous inspirer des innovations sociales existantes sur d'autres territoires.

L'offre :

L'Avise - Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement - vous propose un accompagnement dans la durée comprenant :

- Des webinaires de découverte autour des innovations sociales dans les petites villes et leurs modes de création.
- Des sessions de formation en région organisées avec les services de l'Etat déconcentrés, pour faciliter la mise en réseau, rencontrer des projets locaux et échanger autour de vos initiatives.
- Un appui personnalisé, pour être conseillé, orienté et appuyé dans vos actions.
- Un programme d'échange entre territoires intéressés par l'innovation sociale.

Plus précisément, à partir d'une prise de hauteur sur les innovations, les apports et les concepts de l'économie sociale et solidaire dans le développement de projets de territoire, cet accompagnement vous permettra d'identifier des solutions concrètes pour répondre à vos besoins et d'être accompagné dans leur mise en œuvre.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Consultez le site internet de l'Avise (<https://www.avise.org/>) ou contactez le Pôle Territoires et structuration des écosystèmes.

Contacts de la Responsable : kanitha.kernem@avise.org ; +33 (0)1 53 25 11 80.

Participer à une journée thématique sur les enjeux de la revitalisation



Vous êtes:

- Un élu ou un chef de projet d'une commune ou d'une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous avez besoin d'être mis en relation avec des communes aux profils similaires, avec des partenaires locaux publics et privés, pour échanger sur les enjeux de redynamisation de votre territoire, bénéficier de retours d'expériences et identifier les bonnes pratiques à explorer.

L'offre :

Le Cerema et l'ANCT vous proposent de participer à une journée d'échange organisée dans chaque région métropolitaine, la journée réunira 120 à 150 participants en présentiel et permettra de :

- Sensibiliser les acteurs politiques et techniques aux enjeux de la revitalisation et également aux différentes thématiques du programme.
- Capitaliser et de valoriser les expériences réussies et innovantes des territoires à l'échelle régionale.
- Echanger avec d'autres bénéficiaires du programme et les partenaires publics et privés du développement territorial.
- Fédérer les acteurs autour de projets de territoires engagés ou à engager.

Une offre proposée par :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

En savoir plus :

Contactez votre préfecture de département et votre direction territoriale du Cerema.

Bénéficiaire d'un parcours de formation différencié



Vous êtes :

- Un élu ou un chef de projet d'une commune ou d'une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez outiller vos services et élus et renforcer leurs compétences pour engager ou concrétiser une démarche de revitalisation de votre territoire, par des apports méthodologiques et des échanges entre pairs sous forme d'ateliers et appuyés sur des visites de sites.

L'offre :

Le Cerema et l'ANCT vous proposent de bénéficier d'un parcours de formation organisé sur-mesure dans chaque région métropolitaine. Il permettra, selon une approche adaptée aux contextes des petites villes, de se projeter dans un projet de revitalisation et de passer à l'action.

D'une durée de 5 à 6 jours (non consécutifs et modulables), le parcours comprendra des modules en format présentiel réunissant 25 personnes et, de manière ponctuelle, des webinaires interactifs.

Ces formations sont destinées aux élus et/ou chefs de projets des collectivités du programme PVD.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre préfecture de département et votre direction territoriale du Cerema.

Bénéficiaire de la formation de l'Académie des territoires

Vous êtes :

- Un élu d'une commune ou d'une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez suivre une formation intensive et certifiante pour saisir pleinement les enjeux des grandes transitions qui impactent les territoires.

Vous souhaitez mettre en action un projet adapté à votre territoire.

Vous souhaitez former une communauté apprenante avec des élus locaux représentant la diversité des territoires.

L'offre :

L'ANCT, Sciences Po et la Banque des Territoires vous proposent une formation certifiante. Dispensée par Sciences Po, elle vous permettra de mieux appréhender les grandes transitions, de maîtriser les outils à votre disposition, de dépasser les clivages territoriaux et de développer de nouveaux réseaux.

Cette formation se compose en 3 modules (plus un module introductif) :

1. Mobiliser de nouveaux indicateurs et outils pour se représenter son territoire
2. Identifier les leviers d'action pour répondre aux défis du territoire et de ses habitants
3. Construire des alliances, partager et mettre en récit son projet de territoire

Cette formation est éligible au droit à la formation des élus, dans le cadre des crédits votés par les collectivités ou au titre du DIFE et aboutit à un certificat de Sciences Po qui pourra être valorisé.

Une offre proposée par :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

SciencesPo



En savoir plus :

Contactez l'ANCT : academie@anct.gouv.fr



Bénéficiaire d'expertises thématiques pour mettre en œuvre des projets de revitalisation



Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous vous êtes engagés dans une démarche de revitalisation et avez identifié un besoin d'ingénierie pour concrétiser une action ou un projet précis.

L'offre :

La Banque des Territoires vous propose un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre plan d'actions : des experts présélectionnés via un accord cadre (marché à bons de commande) pris en charge à 100% par la Banque des Territoires sont mis à votre disposition. Il s'agit de missions ponctuelles aux typologies prédéfinies pouvant être déclenchées à tout moment du projet jusqu'au terme du programme national (mars 2026).

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre direction régionale de la Banque des Territoires.

Mobiliser la recherche-action pour éclairer projets et stratégies territoriales

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.
- Une commune ou une intercommunalité de moins de 20 000 habitants

Vos enjeux :

Vous souhaitez comprendre les raisons de la transformation de votre commune, bénéficier d'un regard expert pour nourrir vos réflexions stratégiques, prendre du recul sur les processus que vous observez et gérez au quotidien, et engager une dynamique locale par l'association de tous les partenaires locaux.

L'offre :

La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) / PUCA et POPSU (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) vous proposent un accompagnement au travers du programme POPSU Territoires. Avec le programme, des équipes de recherche seront mobilisées sur votre territoire durant un an, pour réaliser une étude approfondie de (et sur) votre territoire, selon des méthodes adaptées au projet local :

- Un travail d'enquête (entretiens, résidences, etc.) et de collecte de données.
- La mise en place d'un séminaire de co-production des résultats de l'enquête dans la ville, associant élus, chercheurs et praticiens.
- La rédaction d'un petit ouvrage sur la ville et de recommandations pour décideurs.
- La valorisation du travail par divers médias (films, cahiers de recherche).

Quelques exemples d'axes de réflexion : Comment garantir un accès à tous à l'alimentation saine et durable en mobilisant les filières agricoles locales ? Comment conjuguer vieillissement et dynamique territoriale ? Comment adapter un modèle touristique aux évolutions futures ? Comment valoriser le patrimoine de la commune dans un projet urbain ?

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Consultez le site internet POPSU (<http://www.popsu.archi.fr/popsu-territoires/accueil>).

Bénéficiaire d'un accompagnement méthodologique pour engager une démarche de revitalisation

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Pour redynamiser votre territoire fragilisé, vous souhaitez vous engager dans une démarche de revitalisation et avez besoin d'un accompagnement méthodologique pour concrétiser votre projet.

L'offre :

La Banque des Territoires vous propose pour éclairer votre réflexion et vous accompagner dans la définition de vos actions, des experts présélectionnés via un accord cadre (Marché à bons de commande) pris en charge à 100% par la Banque des Territoires sont mis à votre disposition. Ces experts peuvent intervenir à chaque étape de l'élaboration de votre projet pour vous apporter un appui méthodologique et vous appuyer dans la mise en place d'outils pratiques et de canevas de suivi. La durée de l'aide peut varier de 3 à 18 mois sur toute la durée du programme.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre direction régionale de la Banque des Territoires.

Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez engager des études globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration ou à la concrétisation de votre projet de revitalisation et avez besoin d'un accompagnement financier.

L'offre :

La Banque des Territoires, en partenariat avec une collectivité régionale ou départementale, vous propose un cofinancement en ingénierie qui peut être apporté à hauteur de 50% du coût total du programme d'études. Il peut être global ou porter sur des thématiques plus ciblées.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre direction régionale de la Banque des Territoires et les collectivités partenaires.

Bénéficiaire d'un Atelier des Territoires flash



Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement de professionnels de l'aménagement pour faire émerger un projet, identifier des solutions à une problématique d'aménagement.

L'offre :

Les ministères en charge de la transition écologique et de la cohésion des territoires (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) vous propose d'accéder à des Ateliers des Territoires flash, qui apportent sur le terrain une réponse et un soutien adaptés, différenciés, dans une logique partenariale et souple.

Très participative et libre, la démarche d'Ateliers des Territoires flash a pour spécificité d'être ponctuelle (deux jours d'animation sur le terrain en moyenne après phase d'appropriation préalable d'un mois) et sert à produire avec les acteurs une esquisse de projet, un manifeste pour l'action, ou encore une charte collective, une proposition de cahier des charges, etc. Cette étape peut déclencher une dynamique locale de long terme.

L'accès à ce dispositif se fait dans le cadre d'un marché à bons de commandes. Les demandes des collectivités seront relayées par le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT et les DDT(M) auprès de l'administration centrale.

Le budget dédié aux *Petites villes de demain* sur l'ensemble du programme PVD est de 1M€

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Consultez le site internet des Ateliers des territoires (<http://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/les-ateliers-flash-et-local-a147.html>).

Bénéficiaire de retours d'expériences innovantes au Forum des solutions

Vous êtes :

- Une commune ou intercommunalité du programme Petites villes de demain.
- Une commune ou intercommunalité du programme Action cœur de ville.
- Une commune ou intercommunalité ayant signé une Opération de revitalisation du territoire .
- Un acteur économique intéressé par les questions de revitalisation de coeur de ville.

Vos enjeux :

- Vous souhaitez être sensibilisé à des pratiques innovantes dans des champs variés mais toujours en lien avec la revitalisation des cœurs de ville et échanger avec des porteurs de projets autour de retour d'expérience sur des projets réalisés.
- Vous avez un projet complexe en cours sur votre territoire et vous souhaitez disposer d'exemples en matière de conduite de projet/montage juridique/financier

Quelques exemples de thématiques : la sobriété foncière, les mobilités actives, la production en ville, le circuit-court, la transformation de l'existant, la requalification d'ilôts anciens...

L'offre :

L'ANCT et le PUCA vous proposent de bénéficier des cycles de conférences « Forum des solutions ». Le Forum des solutions est une série de rendez-vous mensuels et thématiques qui s'adresse à toutes les collectivités qui souhaitent placer l'innovation au cœur des stratégies de revitalisation urbaine. Chaque rendez-vous permet la présentation par leurs auteurs de projets réalisés répondant aux problématiques rencontrées par les villes petites et moyennes. Pour la saison 2020-2021, ce sont neuf rencontres seront proposées cette année, totalement accessibles à distance. Les retours d'expérience visent la bonne compréhension de l'impact concret des solutions présentées, mais aussi sur les montages financiers mis en œuvre, les types d'innovation sur lesquelles elles reposent et la manière dont elles pourraient être répliquées sur l'ensemble du territoire. Il s'agira également d'identifier les pièges à éviter et les obstacles auxquels ont dû se confronter les parties prenantes lors de la mise en œuvre du projet.

Une offre proposée par :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



En savoir plus :

Consultez les publications (http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/acv_forumdesolutions-web.pdf)

Et captations vidéos des séances précédentes (<http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/forums-des-solutions-en-vidéos-a-1879.html>).

Obtenir le regard pluridisciplinaire d'une équipe sur mon territoire

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à votre territoire pour participer à l'émergence d'un projet de développement local partagé.

L'offre :

La Fédération des parcs naturels régionaux de France étend le dispositif des ateliers Hors les murs aux Petites Villes de demain. Les Ateliers Hors les murs consistent à mobiliser des équipes d'étudiants, de disciplines différentes (architecture, biodiversité, paysage, urbanisme, agronomie, économie, design, en développement local, énergie, sociologie...) pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une commune et de son bassin de vie en lien avec son territoire. En immersion pendant une semaine dans une commune volontaire, les étudiants, encadrés par leurs enseignants seront notamment amenés, à dialoguer avec les habitants, les responsables associatifs, les élus et les commerçants, à s'imprégner du patrimoine et des enjeux des lieux pour faire émerger les premières orientations d'un projet sur la base de scénarios prospectifs.

Ce sont aux enseignants de candidater. Ils doivent monter un dossier avec au moins deux écoles de disciplines différentes et une commune volontaire. Chaque dossier lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt bénéficie d'une bourse de 1 000 euros.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr/article/atelier-hors-les-murs>

Contacts : Nicolas SANAA & Fabien HUGAULT ; nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr ; fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

Réaliser un diagnostic flash post-Covid et plan d'actions pour le commerce de centre-ville

COMPETITIVITE

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux

Vous voulez dresser un état des lieux de la situation de l'offre commerciale post-Covid et d'identifier les impacts que le confinement a pu avoir sur votre tissu commercial pour adapter votre politique d'intervention.

L'offre :

La Banque des Territoires vous propose d'établir un diagnostic rapide (« flash ») de la situation du commerce de centre-ville, dans son contexte concurrentiel, et des préconisations sur les mesures à prendre à court ou moyen terme pour préserver l'appareil commercial du centre-ville.

Selon le besoin défini localement, l'intervention consistera à :

- Réaliser un diagnostic flash sur l'impact de la crise sanitaire sur le commerce et des activités de centre-ville et les mesures à prendre pour leur redynamisation.
- Définir les mesures d'urgence nécessaires à la relance commerciale.
- Analyser le parcours marchand pour l'adapter aux nouveaux usages de la ville.
- Accompagner la mise en place de plateformes, places de marché et autres solutions numériques pour dynamiser les commerces de centre-ville.
- Organiser l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'activités, notamment en mobilisant les outils numériques.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre direction régionale de la Banque des Territoires.

Mobiliser un établissement public foncier

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain dans le périmètre d'un EPF

Vos enjeux :

Vous avez besoin d'appui pour un portage de terrain ou de conseil sur votre stratégie d'aménagement et d'acquisitions foncières. En lien avec les enjeux de lutte contre l'artificialisation, vous souhaitez agir pour la mutation de certaines friches et de certains îlots bâtis.

L'offre :

Les Etablissements publics fonciers (EPF) vous proposent de contribuer aux études pré-opérationnelles, puis assurer des acquisitions foncières, le portage et le proto-aménagement le cas échéant dans le cadre d'une convention. A l'issue de la convention, le foncier est cédé à la collectivité ou à un opérateur. Les EPF des acteurs essentiels car ils interviennent sur le portage de terrain et conseillent les collectivités sur leurs stratégies d'aménagement et d'acquisitions foncières. Leur action facilite la production de logements, la revitalisation des centres villes et centres bourgs, le recyclage des friches, la protection contre les risques ou face au recul du trait de côte.

Une offre proposée par :

Etablissements publics fonciers d'Etat et les établissements publics fonciers locaux



En savoir plus :

Consultez le site internet <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-etablissements-publics-fonciers-epf>
Contact : contact@epf-etat.fr

Réaliser un diagnostic relance & transformation du tissu commercial

COHESION

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.
- Un partenaire invité par les collectivités bénéficiaires : agence / structure de la collectivité, union commerciale, autre partenaire.

Vos enjeux :

Vous souhaitez redynamiser les TPE et les commerces de votre territoire en encourageant les entrepreneurs à se poser la question de l'évolution de leur activité. Vous privilégiez des contacts physiques avec les commerçants de proximité pour les inciter à être accompagnés dans leur transformation, et souhaitez proposer des accompagnements individualisés.

L'offre :

Le réseau des CCI propose la réalisation d'un diagnostic « Relance et Transformation » de l'activité de l'entreprise en présentiel, dans les locaux de l'entreprise (possibilité de réalisation en distanciel si demande) ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions pour faciliter le passage à l'acte du commerçant et encourager le recours à de l'accompagnement (formations, coaching, achat de solutions...).

Trois types de diagnostics sont proposés par les CCI selon les priorités définies par la collectivité :

- Diagnostic Relance Numérique pour encourager le commerçant à augmenter son chiffre d'affaires par l'appropriation d'outils numériques.
- Diagnostic Relance Verte pour encourager le commerçant à intégrer à son activité des pratiques favorisant la transition écologique et/ou énergétique.
- Diagnostic Relance 360 pour encourager le commerçant à enclencher une transformation globale/360° de son activité.

Le financement de ces diagnostics est porté par :

- Diagnostic Relance Numérique : financement prévu de diagnostics d'entreprises dans le cadre du Plan de relance du Gouvernement – financements locaux ou régionaux complémentaires à envisager.
- Diagnostic Relance Verte : financement prévu de diagnostics d'entreprises dans le cadre du Plan de relance du Gouvernement – financements locaux ou régionaux complémentaires à envisager.
- Diagnostic Relance 360 : sous réserve de financements locaux ou régionaux.

Une offre proposée par :



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

En savoir plus :

Contactez votre chambre de commerce et d'industrie.

Réaliser un diagnostic global et adapté à l'entreprise artisanale

COHESION

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous êtes à la recherche de données sur les potentialités économiques, environnementales et numériques du territoire s'appuyant sur un travail de terrain, une écoute des besoins des artisans pour engager votre projet de revitalisation et de développement

L'offre :

Le réseau des CMA propose la réalisation d'un diagnostic rapide et global auprès des entreprises du territoire pour identifier les besoins. L'analyse des points forts et des points d'amélioration de l'entreprise met en lumière son potentiel et permet de faire émerger des projets de développement et de construire une stratégie pour faire évoluer et rendre l'activité plus compétitive.

Valeur de la prestation par diagnostic 400 euros TTC avec une prise en charge possible.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre des métiers et de l'artisanat.

<https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma>

Réaliser un diagnostic de l'appareil commercial de mon territoire

COHESION

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez connaître les points forts et les points faibles de l'appareil commercial d'un territoire ou d'une zone commerciale mais aussi analyser les facteurs urbains de commercialité. Vous désirez aussi évaluer l'attractivité commerciale de votre territoire et son potentiel de développement en vue d'une mise en oeuvre d'une politique de dynamisation du commerce.

L'offre :

Le réseau des CCI vous propose de réaliser un diagnostic personnalisé. Il s'agira d'élaborer un état des lieux fiable et précis sur le tissu commercial, de formuler des préconisations de développement mais aussi de proposer des enrichissements (enquête auprès des entreprises/ des consommateurs, proposition et mise en oeuvre d'un plan d'actions, études sur mesure). Cet accompagnement est tarifé sur devis.

Une offre proposée par :



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

En savoir plus :

Contactez votre chambre de commerce et d'industrie.

Intégrer le numérique dans le quotidien des artisans

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez que les artisans s'engagent dans une démarche de développement numérique pour accroître leur compétitivité et adapter leurs services aux attentes des consommateurs dans un contexte économique et sanitaire en évolution.

L'offre :

Les chambres de métiers et de l'artisanat vous propose d'opérer un dispositif d'accompagnement comprenant :

- une communication et une sensibilisation auprès des artisans sur les possibilités d'augmenter leur chiffre d'affaires et leur rentabilité par le numérique, et accroître l'usage des technologies numériques dans l'entreprise
- la réalisation d'un diagnostic de maturité digitale et proposition de plan d'action par un conseiller CMA en présentiel (possible en distanciel)
- un accompagnement à la mise en oeuvre du projet par une aide à la concrétisation dans le cadre d'un investissement matériel ou immatériel ou l'orientation vers les expertises des activateurs France NUM.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre des métiers et de l'artisanat.

<https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma>

Obtenir le cofinancement pour la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du territoire

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain
- Un opérateur des collectivités PVD: office de tourisme, CCAS...
- Un opérateur commercial PVD : unions commerciales, chambres consulaires...

Vos enjeux :

Vous avez besoin de mettre en place une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du territoire Petites Villes de demain pour soutenir la reprise du commerce de proximité.

Services éligibles :

- Outil de référencement et communication sur les médias sociaux
- Application de ville
- Solution d'analyse de flux piétons
- Paiement sans espèces et monnaie locale
- Programme de fidélité
- Solution d'optimisation opérationnelle (caisse connectée...)
- Site de vente en ligne
- Solution de E-réservation et de click-&-collect
- Plateforme E-commerce des commerçants

L'offre :

Chaque territoire PVD qui souhaite mettre en place une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du territoire Petites Villes de demain peut bénéficier d'une subvention forfaitaire de 20.000 € TTC, dans la limite de 80% du montant TTC de la dépense. Cette subvention est versée en une fois en amorce du service, elle est non-renouvelable et peut être affectée à différentes dépenses :

- Acquisition de services ;
- Frais de démarrage ;
- Acquisition de matériel ;
- Prise en charge de l'abonnement des utilisateurs (usagers et commerçants) pour la première année ;
- Animation et formation.

Le choix de la solution technique revient au bénéficiaire et ne constitue pas un critère d'attribution de la subvention.

Une mise en place d'un nouveau service ou développement ou évolution d'un service existant entre le 1er mars 2020 et le 31 décembre 2020.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Consultez le site internet de la Banque des Territoires (<https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-epl>).

Mobiliser les outils et ressources développés dans le cadre de la démarche EcoQuartier

ÉCOLOGIE

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez construire un projet transversal et avez besoin d'un outil pour vous aider à le concevoir. Vous souhaitez également vous familiariser avec la démarche EcoQuartier et mettre ses ressources au service de votre projet de revitalisation ou encore vous inspirer d'autres projets de collectivité.

L'offre :

Le Ministère de la transition écologique (direction générale de l'aménagement du logement et de la nature) vous propose de vous accompagner pour :

- Réaliser un diagnostic multi-thématiques, identifier les études existantes à mobiliser, les besoins d'éventuelles études complémentaires, les observatoires et connaissances à mobiliser.
- Définir de nouvelles actions ou valoriser des actions existantes qui concourent à un aménagement de qualité.
- Concerner avec les parties prenantes et au premier chef les habitants mais également communiquer sur l'avancée des réflexions.
- Décrire le projet d'aménagement dans les conventions du programme « petites villes de demain » et dans d'éventuelles demandes d'aide spécifiques.
- Faire vivre et évoluer le projet.

« Penser à tout » n'a rien de facile : les questions du référentiel ÉcoQuartier vous guident et vous facilitent la hiérarchisation des enjeux. Votre correspondant Ville durable en DDT(M) ou DEAL peut vous accompagner. Généralement, les collectivités s'aperçoivent qu'elles ont déjà lancées de nombreuses actions qui participent au caractère durable de leur projet. Les collectivités inscrites depuis plusieurs années dans la démarche EcoQuartier confirment l'intérêt de ce dispositif qui les aide à s'interroger périodiquement sur les évolutions de leur projet. Si la candidature au label EcoQuartier est intéressante pour bénéficier d'une visite par des experts et pour la visibilité qu'elle offre, elle n'est pas obligatoire. Le référentiel précité comme les autres ressources du réseau (formations, événements locaux et nationaux, guides thématiques, exemples de quartiers déjà labellisés ...) sont accessibles gratuitement aux collectivités (élus et services), aux professionnels et aux citoyens.

Une offre proposée par :



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



En savoir plus :

Consultez le site internet : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

Faire des patrimoines l'axe majeur de mon projet de revitalisation

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez vous appuyer sur un cadre méthodologique pour définir un projet de territoire qui place les patrimoines (culturels, naturels, immatériels, personnes), comme porte d'entrée du projet de revitalisation.

L'offre :

L'association Petites Cités de Caractère vous propose des outils méthodologiques pour vous appuyer dans la définition et la mise en œuvre de votre projet :

- Accompagnement méthodologique pour la définition et la mise en œuvre de projets pluriannuels de valorisation des patrimoines matériels et immatériels.
- En savoir plus sur les acteurs du patrimoine et les acteurs du tourisme (qui fait quoi ?), et comment travailler sur une stratégie touristique s'appuyant sur la valorisation des patrimoines.

S'agissant du patrimoine naturel, cette offre peut être associée à celle relative aux territoires engagés pour la nature également présentée dans le catalogue

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Consultez le site internet de Petites Cités de Caractère (<https://www.petitescitesdecaractere.com/fr/nos-documents-techniques>).

Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

Vous vous êtes engagés dans une démarche de revitalisation et avez identifié un besoin d'ingénierie pour concevoir votre projet de territoire ou concrétiser une action ou un projet précis.

L'offre :

Le Cerema et l'ANCT vous proposent un accompagnement sur mesure des projets des collectivités sous la forme de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou d'expertises flash dans les différents domaines d'intervention du Cerema, par exemple les mobilités, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique et la résilience ou encore la revitalisation économique et commerciale.

L'offre est prise en charge à hauteur de 50% par le Cerema, les 50% restant sont répartis entre l'ANCT et les collectivités.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre préfecture de département et votre direction territoriale du Cerema.

Obtenir un co-financement de poste de manager de commerce



Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain
- Ne pas disposer déjà d'un manager de commerce
- Vous souhaitez recruter sur la base d'une fiche de poste argumentée prenant appui sur le référentiel métier CMCV (Club des Managers de Ville et de Territoire)

Vos enjeux :

Vous avez besoin de recruter un manager de commerce pour développer des actions d'animation et de promotion auprès des commerçants, réaffirmer l'intérêt d'une destination marchande en centre-ville et encourager sa fréquentation.

L'offre :

Dans un contexte marqué par l'impératif de relance économique du pays, chaque territoire PVD qui souhaite recruter un manager de commerce peut bénéficier d'une subvention forfaitaire de 20.000 € par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste). Ce financement est valable pour un seul poste par territoire PVD. Pour bénéficier de cette subvention, le territoire doit fournir la fiche de poste et une estimation du coût annuel du poste. Le CV du manager de commerce peut être transmis à titre informatif, si celui-ci est déjà connu.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez les directions régionales de la Banque des Territoires et le site internet de la Banque des Territoires (<https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-epl>).

Accélérer la transition écologique des artisans

ÉCOLOGIE

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez que les artisans de votre territoire s'engagent dans une transformation vers un modèle plus respectueux de l'environnement en leur permettant d'y trouver un avantage économique.

L'offre :

Dispositif d'accompagnement opéré par les chambres de métiers et de l'artisanat, en collaboration avec l'ADEME et le soutien de l'Etat (Ministère de la transition écologique et Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance) à travers une démarche en quatre étapes :

- Une communication et une sensibilisation des chefs d'entreprises aux enjeux de la transition écologique et aux avantages économiques de la démarche
- La réalisation d'un diagnostic de premier niveau qui donne lieu à un plan d'actions avec un conseiller CMA
- Une orientation des chefs d'entreprises vers un accompagnement collectif et individuel, des actions de coaching et / ou de formation sur des programmes nationaux, régionaux voire locaux et les engager dans des opérations en lien avec la collectivité et / ou les fédérations et unions commerciales locales
- Une valorisation de la collectivité et des entreprises engagées dans le programme.

Les thématiques abordées sont : la réduction des flux, l'économie circulaire, les économies d'énergie, la réduction des déchets, la réduction de la consommation d'eau, la mobilité, la lutte contre le gaspillage, l'approvisionnement local, etc.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre de métiers et de l'artisanat.

<https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma>

Des solutions pour mener son projet

Implanter une Micro-Folie

Vous êtes :

- Une commune du programme Petites villes de demain.
- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez implanter sur votre territoire une Micro-Folie, un Musée numérique qui :

- Offre les collections de 12 établissements culturels nationaux (Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique–Philharmonie de Paris, le Festival d’Avignon, l’Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d’Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l’Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience).
- Peut être complété par plusieurs modules comme un FabLab, un espace de Réalité Virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité
- peut s’intégrer dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, centre commercial, etc.) ou être intégré à un programme neuf
- peut être itinérant et partagé entre plusieurs collectivités
- peut être préfiguré grâce à la mise à disposition d’un kit numérique mobile

L’offre :

Le ministère de la Culture et le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales vous proposent :

- Un accompagnement global de votre projet de Micro-Folie par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ou la Direction des affaires culturelles (DAC) de votre territoire
- Un accompagnement technique de votre projet de Micro-Folie par l’établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (calibrage et faisabilité)
- Une aide à l’investissement (DETR, DSIL)
- La mise à disposition des collections numériques des Micro-Folies, des outils de médiation et des formations
- La participation au réseau national des Micro-Folies

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez le référent Micro-Folie (<http://www.micro-folies.com>) de votre DRAC ou DAC (<https://www.culture.gouv.fr/Regions>).

Financer des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier déjà artificialisé

Vous êtes :

- Sur votre territoire se trouvent des friches urbaines, commerciales, ferroviaires ou routières, industrielles, militaires ou minières, et plus généralement du foncier déjà artificialisé mais sous-utilisé, dont la réutilisation implique des coûts non couverts par le marché.

Vos enjeux :

Vous souhaitez recycler une friche ou transformer du foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition) en centre-ville.

L'offre :

La réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection des sols contre leur artificialisation.

Le plan de relance présenté en septembre 2020 par le Gouvernement intègre la création d'un fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé :

- recyclage foncier de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain : friches industrielles, commerciales, administratives, ilots anciens dégradés, s'inscrivant dans des projets d'aménagement de renouvellement urbain ou permettant la constitution de foncier « prêt à l'emploi » à destination de promoteurs ou d'aménageurs ou pour la relocalisation d'activités (sites clés en main) ;
- recyclage de foncier urbanisé : requalification d'ilots anciens pour du logement et commerce, redynamisation/transformation des zones économiques d'entrée de ville, réhabilitation et diversification des zones pavillonnaires, rénovation de commerces ;
- dépollution d'anciens sites industriels à responsable défaillant.

Ce fond financera, sous forme de subvention, des projets dont l'instruction technique sera assurée par les préfets avec l'appui des services déconcentrés, des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers ainsi que des agences d'urbanisme présents sur le territoire. L'Ademe assurera en direct l'instruction des demandes pour les anciens sites industriels pollués à responsable défaillant. Les modalités d'intervention et de gestion du fonds seront précisées à l'automne 2020. La Direction générale de l'aménagement, logement et de la nature pilotera au niveau national le suivi de l'ensemble du dispositif et y associera les principaux partenaires dont l'ANCT.

Une offre proposée par :



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En savoir plus : Consultez le site internet du Ministère (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>).

Engager la rénovation énergétique des bâtiments privés

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez améliorer les conditions d'habitat des citoyens résidant dans votre territoire, et contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

L'offre :

L'Agence nationale de l'habitat vous propose un soutien renforcé pour engager la rénovation énergétique des bâtiments privés. En complément de la finalisation de la réforme du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) au profit de MaPrimeRénov', il s'agit d'amplifier et d'accroître l'efficacité des aides à la rénovation énergétique des bâtiments privés : ouverture de MaPrimeRénov' à tous les ménages, , aux propriétaires bailleurs et à toutes les copropriétés, avec un soutien accru à la rénovation globale et à la résorption des passoires énergétiques.

Par ailleurs, l'Anah renforce son soutien à la réhabilitation/restructuration de l'habitat en centre-ville

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre préfecture de département.

Pour les particuliers qui cherchent à se renseigner sur la rénovation énergétique de leur logement : toutes les informations sur www.faire.gouv.fr, et 0 808 800 700, y compris pour trouver un espace FAIRE de conseil, neutre et gratuit, à proximité.



Définir et mettre en œuvre un Projet alimentaire territorial (PAT)

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez développer une alimentation durable, saine et locale sur votre territoire.

L'offre :

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation / Direction générale de l'alimentation, la Chambre d'agriculture et la Banque des territoires vous proposent de mettre en œuvre des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Création de circuits courts, lutte contre le gaspillage, pratiques exemplaires, filières locales... Les territoires ont un rôle clé à jouer pour développer des projets d'ancrage local de notre alimentation. C'est l'ambition des projets alimentaires territoriaux (PAT), un outil essentiel mis en place depuis six ans pour promouvoir les initiatives territoriales qui ambitionnent de relocaliser l'agriculture et l'alimentation durable dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines ou encore les actions locales de formation à l'alimentation. Forts du succès des précédents projets, la démarche prend une nouvelle envergure avec une enveloppe multipliée par 10.

Les chambres d'agriculture (via Terralto) et la Banque des territoires peuvent financer un accompagnement pour définir le projet de votre territoire.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Développer le recours au vélo et aux transports en commun

Vous êtes :

- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez assurer un service de qualité pour les mobilités du quotidien et contribuer à répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air.

L'offre :

Le Ministère de la Transition Ecologique vous propose dans le cadre du Plan de relance des crédits sont disponibles pour financer largement les travaux d'aménagement de réseaux cyclables, sécurisés et efficaces. La pratique du vélo peine à se développer dans de nombreux territoires ruraux ou périphériques faute d'un réseau suffisamment maillé et continu, ce qui renforce la fracture territoriale en matière d'accès aux alternatives à la voiture. Avec le développement de vélos de plus en plus performants (dont les vélos électriques qui permettent d'allonger les distances), la disponibilité d'un réseau cyclable suffisamment dense est une condition première au développement de cette pratique. De plus, dans un souci d'intermodalité, des places de stationnement sécurisé des vélos à proximité des pôles d'échanges doivent être développées.

En matière de transports collectifs, l'amélioration des lignes actuelles, la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre et la poursuite de l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux seront ainsi encouragés.

Les études préalables et les travaux d'aménagement sont éligibles aux moyens prévus dans le Plan de relance (1,2 milliards d'euros), complétés par le programme européen REACT EU ainsi que des fonds de la dotation de soutien à l'investissement local.

Une offre proposée par :



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En savoir plus :

Contactez votre préfecture de département.

Mettre en place une gestion durable de l'eau dans le secteur agricole

ECOLOGIE

Vous êtes :

- Une commune du programme Petites villes de demain.
- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous voulez mettre en place des plans d'action autour des captages d'eau potable ou porter des projets de territoire en lien avec l'irrigation

L'offre :

Les chambres d'agriculture et leur expertise TERRALTO vous accompagnent pour mieux prendre en compte les enjeux de l'activité agricole dans vos projets de gestion de l'eau, grâce à de nombreuses solutions adaptées et, à une expertise reconnue pour :

- Elaborer les plans d'action avec l'ensemble des parties prenantes et animer le volet agricole sur les aires d'alimentation de captages pour lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses (études de vulnérabilité, diagnostic des pressions et d'exploitation, accompagnement au changement de pratiques ...)
- Accompagner les projets d'irrigation et la gestion multi-acteurs de l'eau à l'échelle d'un bassin (recensement des besoins d'irrigation, cartographie, médiation, animation)

Cette offre n'est toutefois pas unique. D'autres partenaires peuvent vous accompagner techniquement sur la gestion durable de l'eau. Pour la mise en œuvre des actions visant à la gestion durable de l'eau, des dispositifs financiers existent, notamment auprès des agences de l'eau.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre d'agriculture.

Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité

ÉCOLOGIE

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous tenez à préserver et valoriser la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles en lien avec les agriculteurs et les forestiers.

L'offre :

Les chambres d'agriculture et leur expertise TERRALTO mobilisent leurs connaissances des milieux, des activités agricoles et forestières mais aussi de la réglementation pour faire aboutir vos projets. Elles peuvent :

- élaborer et animer des documents d'objectifs, des plans d'action environnementaux et des plans de gestion d'espaces urbains et ruraux
- réaliser des diagnostics biodiversité à l'échelle territoriale ou locale
- accompagner l'élaboration des plans d'aménagement des espaces boisés, des haies et du bocage
- accompagner les porteurs de projet sur la compensation écologique

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre d'agriculture.

Obtenir un financement d'études, d'un suivi-animation et de l'évaluation des opérations programmées de l'habitat

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez lancer ou vous bénéficiez déjà d'une opération programmée de l'habitat et avez besoin d'un accompagnement pour la réalisation d'études préalables ou la mise en oeuvre du dispositif.

L'offre :

Vous pouvez solliciter un co-financement à hauteur de 50% pour les actions suivantes :

- Les études préalables et pré-opérationnelles pour repérer une problématique, définir une stratégie opérationnelle, étudier la faisabilité et définir les modalités de mise en oeuvre.
- La mise en oeuvre des opérations et le co-financement d'une équipe de suivi-animation du programme
- L'évaluation du programme, via le co-financement d'étude d'évaluation des actions menées
- Cette aide est ponctuelle et vaut pour toute la durée du programme national soit jusqu'en mars 2026.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/2010_10_13_instruction_ingenierie_anah.pdf

Bénéficiaire d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre

Vous êtes :

- Une commune du programme Petites villes de demain.
- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez bénéficier d'une expertise et de conseils à partir de votre projet spécifique sur les principes, éléments de méthode et outils de la commande publique et les conditions de sa mise en oeuvre : rôle et mission de la maîtrise d'ouvrage publique, l'importance des études préalables et de la programmation en amont de la commande architecturale et urbaine, le choix de la maîtrise d'oeuvre, le nécessaire établissement d'une qualité des relations humaines et contractuelles entre les différents acteurs (maîtres d'ouvrages, maîtrise d'usage et société civile, AMO, bureaux d'études, maîtres d'oeuvre, entreprises...).

L'offre :

La Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) assure une assistance téléphonique qui offre, en temps réel, une possibilité d'échanges et de conseils ponctuels et personnalisés. Ce service est libre d'accès, gratuit et sans contrainte. Les conseils pratiques ainsi formulés visent à permettre aux maîtres d'ouvrage, à leurs assistants et aux maîtres d'oeuvre qui y font appel de s'appuyer sur l'expérience acquise par l'équipe de la MIQCP. Ce dialogue direct peut concerner des opérations complexes autant que des opérations plus "classiques", des démarches de projet innovantes ou exemplaires autant que des questions juridiques ou pratiques.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Conseils aux maîtres d'ouvrage : Régis Bertrand (regis.bertrand@developpement-durable.gouv.fr), Laurence Gibrat (laurence.gibrat@developpement-durable.gouv.fr) et Yâsimîn Vautor (yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr) - www.miqcp.gouv.fr

Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU)

Vous êtes :

- Une personne morale publique ou privée.

Vos enjeux :

Vous avez besoin de financer un projet de revitalisation situé dans l'ORT d'une ville sélectionnée dans le cadre du programme " Petites villes de demain".

Votre projet concerne en particulier :

- Un ou des équipement(s) public(s) : construction, acquisition ou réhabilitation de bâtiments publics (à vocation culturelle, sportive, sociale, technique, administrative...) et d'établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées).
- Une infrastructure ou un aménagement urbain : infrastructures de transport, d'eau potable et d'assainissement, de valorisation des déchets, infrastructures hospitalière ; systèmes de production et de distribution d'énergies renouvelables ; requalification des espaces publics et aménagements concourant au projet urbain du quartier.
- La construction, l'acquisition ou la réhabilitation de bâtiments tertiaires privés contribuant à la revitalisation économique du quartier (commerces, bureaux...)
- Le portage foncier dans le cadre de projets d'aménagement

L'offre :

Durée d'amortissement de 5 ans minimum à 30 ans maximum. Taux : Taux du Livret A (TLA) + 0,6%. Les prêts PRU permettent de financer 100 % du besoin d'emprunt d'un projet éligible.

Par exception, une quotité maximale de financement du besoin d'emprunt s'applique pour les projets éligibles suivants :

- 75 % maximum du besoin d'emprunt pour les opérations de développement économique générant un revenu pour un investisseur privé lorsque le montant global des investissements est supérieur à 10 M€ ;
- 50 % maximum du besoin d'emprunt pour les projets conduits dans le cadre de partenariats public-privé ou délégation de services publics.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez la direction régionale de la Banque des Territoires.

Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation

Vous êtes :

- Une commune du programme Petites villes de demain.
- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain.
- Une Société d'Economie Mixte (SEM) ou une Entreprise Publique Locale.

Vos enjeux :

Vous avez des besoins en investissement impliquant la participation de partenaires privés pour mener à bien vos projets de revitalisation disposant d'un modèle économique. Votre projet concerne :

- La rénovation de l'espace public ouvert ou de stationnement
- Le développement de transports propres et de mobilité durable
- Le développement d'énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments
- La création de foncières locales spécialisées pour le commerce ou l'activité
- La rénovation des hébergements et équipements touristiques et de loisirs
- La mise en place d'infrastructures numériques et de services innovants
- La mise en place de tiers lieux, d'immobilier d'activités ou le soutien du commerce de proximité
- Le développement de programmes alimentaires territoriaux et des circuits courts
- Le traitement des friches
- Le maintien d'une offre médicale de proximité et de structures d'accueil des personnes âgées

L'offre :

Vous pouvez solliciter :

- un cofinancement d'études préalables visant à évaluer l'opportunité et à qualifier le potentiel économique du projet
- un cofinancement d'études de structuration du montage juridique, économique et financier
- la prise de participation en fonds propres et quasi fonds propres dans les sociétés de projet et SEM aménageurs ou opératrices
- un accompagnement en ingénierie sur les projets identifiés

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez la direction régionale de la Banque des Territoires.

Obtenir un accompagnement pour la structuration d'une foncière de redynamisation

Vous êtes :

- Une commune du programme Petites villes de demain.
- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain.
- Une Société d'Economie Mixte (SEM) ou une Entreprise Publique Locale.

Vos enjeux :

Vous avez des besoins en investissement impliquant la participation de partenaires privés pour structurer une foncière intervenant sur un périmètre comprenant, entre autre, un ou plusieurs territoires bénéficiaires du programme PVD . Votre projet concerne :

- de la restructuration immobilière ;
- de la production immobilière.

L'offre :

Vous pouvez solliciter :

- un cofinancement d'études préalables visant à évaluer l'opportunité et à qualifier le potentiel économique du projet ;
- un cofinancement d'études de structuration du montage juridique, économique et financier ;
- la prise de participation en fonds propres et quasi fonds propres dans la foncière ;
- une offre bancaire globale pour vos besoins de trésorerie (mobilisation de lignes de trésorerie, de prêts courts termes et services bancaires) ;
- un accompagnement en ingénierie sur les projets identifiés.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez la direction régionale de la Banque des Territoires.

Obtenir un financement et une expertise pour construire un projet de territoire appuyé sur une démarche paysagère

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez développer votre projet de territoire à partir d'une démarche paysagère.

L'offre :

Le plan de paysage est un outil à votre disposition pour renforcer l'attractivité de votre territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus.

Le Ministère de la transition écologique (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) lance tous les ans un appel à projet qui permet d'identifier 15 lauréats bénéficiant d'une aide de 30 000 euros versé en 2 fois (lors de la sélection et à l'issue d'un délai de 3 ans). L'aide porte également sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'intégration à un réseau de collectivités le "club plan de paysage" pour inscrire l'accompagnement dans le temps.

Une offre proposée par :



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En savoir plus :

Le contact générique pour avoir des informations : contact.objectif-paysages@developpement-durable.gouv.fr

Consulter le site internet : www.objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr (appel à projet lancé le 07/09/20)

Traiter l'habitat indigne et dégradé

ECOLOGIE

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites Villes de Demain qui souhaite engager une démarche de traitement de l'habitat indigne ou dangereux sur un ou plusieurs îlots identifiés en engageant - en lien avec les services de l'Etat - des actions de Police.

Vos enjeux :

Vous faites face à un habitat insalubre ou dangereux sur votre territoire et souhaitez y apporter une réponse forte.

Vous souhaitez mettre en œuvre une opération d'aménagement dédiée à la lutte contre l'habitat indigne en vue de produire du logement qualitatif dans un objectif de mixité sociale.

L'offre :

Des aides peuvent être attribuées par l'ANAH aux collectivités ou leurs opérateurs pour démolir ou réhabiliter plusieurs immeubles sur un îlot identifié dans le cadre du dispositif de Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI).

Ces aides couvrent jusque 50% du coût des études de faisabilité, jusque 70% du coût des études de calibrage et des coûts de relogement, et jusque 40% du déficit de l'opération en THIRORI et jusque 70% de ce déficit en RHI.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre préfecture de département.

Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier

COMPETITIVITE

Vous êtes :

- Un propriétaire privé / une commune souhaitant inciter les propriétaires à faire des travaux de rénovation ou de restauration.

Vos enjeux :

Vous souhaitez embellir le centre-bourg et inciter les propriétaires d'habitations anciennes dans votre commune à les restaurer dans les règles de l'art.

L'offre :

La Fondation du patrimoine délivre un label aux propriétaires privés accomplissant des travaux extérieurs de restauration chez eux respectant certaines règles et vérifiés par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Ce label ouvre droit, sous conditions, à une aide financière couvrant une partie des travaux et déclenche 50% de défiscalisation. Avec une subvention de 20%, la défiscalisation est de 100% du coût des travaux.

Une offre proposée par :

FONDATION



DU
PATRIMOINE

En savoir plus :

<https://www.fondation-patrimoine.org/aides-au-patrimoine/aide-au-patrimoine-prive/le-label>

Financer des projets de valorisation et de protection de la biodiversité et de réhabilitation d'espaces naturels sensibles

ÉCOLOGIE

Vous êtes :

Une commune ou une intercommunalité comptant sur son territoire :

- des espaces protégés ou reconnus au titre du Code de l'Environnement (parc national, réserve naturelle, parc naturel régional, site classé loi de mai 1930, espace « Natura 2000 », espace classé de protection du biotope et terrains des conservatoires d'espaces naturels) ;
- des Espaces Naturels Sensibles et Espaces remarquables du Littoral régis par le Code de l'Urbanisme ;
- des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type I et II.

Vos enjeux :

Vous souhaitez trouver une aide financière complémentaire ou du mécénat pour des projets liés à la préservation du patrimoine naturel et la biodiversité.

L'offre :

La Fondation du patrimoine vous aide à financer des projets en mobilisant des fonds publics et privés (crowdfunding, mécénat d'entreprises locales et nationales). Ces fonds aident à financer des projets à dimension écologique ou naturelle, notamment des travaux de réhabilitation d'espaces naturels, facilitant la reproduction d'espèces animales ou végétales menacées...

Une offre proposée par :

FONDATION



DU
PATRIMOINE

En savoir plus :

<https://www.fondation-patrimoine.org/aides-au-patrimoine/nos-fonds-specifiques/programme-national-patrimoine-naturel>

Favoriser la formation et l'insertion socio-professionnelle dans le cadre de projets de restauration du patrimoine

COHESION

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez soutenir l'insertion et la formation professionnelle dans les métiers du patrimoine et favoriser la transmission des savoir-faire.

L'offre :

La Fondation du patrimoine soutient l'insertion socioprofessionnelle et la formation aux métiers du patrimoine. Deux axes sont privilégiés : le soutien aux chantiers incluant une action d'insertion sociale ou professionnelle ou les projets permettant une formation aux métiers du patrimoine (clause de marchés publics avec insertion ou apprentissage, atelier chantier d'insertion (ACI), chantier-école). Vos projets de restauration du patrimoine faisant l'objet d'une souscription avec la Fondation du patrimoine pourront bénéficier d'une aide financière supplémentaire.

Une offre proposée par :

FONDATION



DU
PATRIMOINE

En savoir plus :

<https://www.fondation-patrimoine.org/aides-au-patrimoine/nos-fonds-specifiques/programme-national-patrimoine-emploi>

Accueillir une association locale promouvant les métiers manuels et du patrimoine et les liens intergénérationnels

INEDIT
PVD

COHESION

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites Villes de Demain dans un département dépourvu d'une association locale.

Vos enjeux :

Votre territoire, et plus largement votre département, ne disposent pas d'association locale "L'Outil en Main", et vous souhaitez contribuer à la découverte des métiers manuels et du patrimoine par les enfants et développer les liens intergénérationnels au sein de votre territoire.

L'offre :

Le Programme Petites Villes de Demain contribue au développement des liens intergénérationnels autour des métiers manuels, développés par l'Association « L'Outil en Main ».

Si vous êtes intéressés pour accueillir une association locale de L'Outil en Main, il vous sera prochainement possible de manifester votre intérêt dans le cadre d'un AMI lancé par la direction de programme.

Une offre proposée par :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



En savoir plus :

<https://www.loutilenmain.fr/associations.html>

Implanter une France Services dans mon territoire

COHESION

Vous êtes :

- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

Vous souhaitez faciliter l'accès aux services publics sur votre territoire et fournir un service moderne et de qualité, adapté aux besoins des citoyens.

L'offre :

France Services a pour vocation de permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Chaque structure labellisée bénéficie d'une aide de fonctionnement de 30 000 € par an. Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont également prises en charge.

Jusqu'à 80 % des dépenses d'investissement liées à la création d'une France Services peuvent en outre être couvertes, via la dotation d'équipement des territoires ruraux ou la dotation de soutien à l'investissement local.

L'objectif est de déployer au moins 800 France Services d'ici 2022 dans les territoires engagés dans le programme *Petites villes de demain*.

Une offre proposée par :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

En savoir plus :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Accueillir un tiers-lieu de formation numérique « Village Afpa »

COHESION

Vous êtes :

- Une commune du programme Petites villes de demain.
- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez développer sur votre territoire un espace de formation numérique à destination de vos habitants et entreprises

L'offre :

L'AFPA propose de travailler avec les collectivités à la création et l'animation d'un tiers-lieu d'insertion professionnelle et de formation numérique à distance (création d'espaces de CoLearning (Offre Territoire digital de l'Afpa) et d'espaces de coworking (Programme « Village Afpa »)).

Ces espaces permettent :

- L'accès à des équipements numériques pour suivre une formation ou bénéficier d'un accompagnement à distance,
- La présence d'un facilitateur numérique de formation pour encadrer les apprentissages et les parcours, recruté localement par la structure d'exploitation de l'espace et formé par l'Afpa pour mener à bien cette mission (titre professionnel de « Responsable d'espace de médiation numérique » du ministère du travail)
- L'accès à la plateforme de e-Learning Métis regroupant plus de 250 parcours de formation et des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (Prépa compétences en ligne) et s'enrichissant en permanence de parcours proposés par ses partenaires
- L'animation à distance des formations et prestations d'accompagnement par un réseau de formateurs (Afpa et partenaires) répartis sur l'ensemble du territoire
- Un accueil sur place pour informer sur les dispositifs d'insertion professionnelle (La promo 16.18 pour les décrocheurs scolaires, Prépa compétences pour les demandeurs d'emploi, Hope pour les réfugiés, Déclif pour l'action pour les 16-25 ans...) et pour conseiller sur les parcours de formation professionnelle et d'apprentissage permettant d'évoluer professionnellement ou de retrouver un emploi.

Une offre proposée par :



Pour en savoir plus :

Contactez le directeur du programme Village AFPA : aurelien.gaucherand@afpa.fr

Mieux prendre en compte les stratégies d'économie circulaire



Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez comprendre et vous approprier les opportunités des stratégies de l'économie circulaire pour les petites villes de demain et leur environnement territorial et être accompagné à leur mise en œuvre

L'offre :

L'association MACEO vous propose un accompagnement comprenant :

- des webinaires de sensibilisation aux stratégies et opportunités de l'économie circulaire pour les petites villes, leur environnement territorial et leur transition écologique
- des ateliers d'appropriation de ces stratégies sur la base de cas concrets proposés par les participants
- un accompagnement individuel de votre territoire pour en caractériser le potentiel, mobiliser les partenaires, co-constituer un plan d'action et initier les premières actions

Ces accompagnements s'appuieront sur le recueil, l'analyse et le partage de « fiches d'initiatives inspirantes ».

Une offre proposée par :



En savoir plus :

En savoir plus : <https://maceo.live/>

Contactez Maceo : Cindy Derail - c.derail@maceo.pro - 07 84 58 92 85



Mettre en place et optimiser le télétravail, en lien avec le développement des usages numériques

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez mettre en place ou optimiser le télétravail dans votre collectivité et développer les usages numériques sur votre territoire.

L'offre :

- L'association MACEO vous propose un accompagnement comprenant :
- des ateliers d'appropriation, visant à faciliter la décision de mise en place pérenne d'organisations intégrant le télétravail : présentation du cadre législatif, partage d'expérience et témoignages (management et collaborateurs), partenariats possibles (grandes entreprises et administration),...
- un accompagnement individuel de votre territoire pour la mise en place ou l'optimisation du télétravail : sessions de travail avec l'équipe dirigeante pour caler les objectifs et poser les bases de la démarche, retours d'expériences, rapprochements des besoins des partenaires utilisateurs, aide méthodologique et fourniture de documents types.

Ces accompagnements s'appuieront sur le recueil, l'analyse et le partage de « fiches d'initiatives inspirantes ».

Une offre proposée par :



En savoir plus :

En savoir plus : <https://maceo.live/>

Contactez Maceo : Damien Lebret - d.lebret@maceo.pro - 06 73 69 80 16

Ouvrer pour la transition énergétique, le climat et la qualité de l'air

ECOLOGIE

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous vous engagez dans une démarche de territoire à énergie positive et cherchez à développer la production d'énergies renouvelables et locales

L'offre :

Les chambres d'agriculture et leur expertise TERRALTO favorisent l'émergence de vos projets et vous accompagnent dans leur mise en oeuvre et leur suivi:

- Accompagner la structuration des filières bois-énergie gérées durablement
- Réaliser des études d'opportunités et assurer des assistances à maîtrise d'ouvrage d'unités de méthanisation
- Sensibiliser les acteurs économiques, associatifs et le grand public aux enjeux énergétiques et climatiques
- Elaborer et accompagner des Plans Climat Air Energie Territoire et des TEPOS/TEPCV avec la démarche ClimAgri®

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre d'agriculture.

Révéler les atouts culturels et patrimoniaux de mon territoire en amont de la stratégie

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez inscrire les projets dans un cadre culturel et patrimonial partagé, et prendre un temps de réflexion pour définir ce qui fait culture et patrimoine sur votre territoire avant d'attaquer le projet de développement.

L'offre :

L'association Petites cités de caractère anime des ateliers participatifs réunissant élus, techniciens, représentants socioéconomiques, associations, habitants, ... en amont de la définition du projet, autour de quelques questions comme :

- Qu'est ce qui fait patrimoine dans notre ville ? La part de l'émotionnel pour un expérientiel renouvelé
- Quel récit commun pouvons-nous amorcer, pour singulariser l'histoire à raconter ?
- Quels sont les leviers de la révélation de notre ville ? Ainsi quels thèmes offrent de nouveaux possibles pour agir ? nous mobiliser ? expérimenter ?
- Quelle projection de notre ville à 10 ans ? 20 ans ?

Ces réflexions préalables contribuent à nourrir le projet, notamment en croisant les enjeux du quotidien avec les envies que suscitent le patrimoine en amont du projet de développement. L'ancrage au lieu par l'identification de sa singularité constitue une assise qui participe largement de l'implication des habitants, usagers (acteurs locaux, visiteurs)

Mis en oeuvre depuis plusieurs années dans les Petites Cités de Caractère, ils donnent naissance à la construction d'un discours et à la mise en place de projets et actions très variés (mobilisation citoyenne, mise en récit de la cité, identification de nouveaux besoins ou de nouveaux désirs d'agir, ...) en harmonie avec la spécificité du "lieu" et son caractère patrimonial.

Les ateliers sont limités à 10 communes ou intercommunalités par an.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Vous pouvez manifester votre intérêt pour bénéficier de cet atelier auprès de l'association et de votre préfet de département, délégué territorial de l'ANCT.

Bénéficiaire de l'accompagnement d'experts et de l'appui de centres de ressources

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.
- Une intercommunalité ou commune qui prépare ou bénéficie d'un Site patrimonial Remarquable.

Vos enjeux :

Vous voulez disposer d'un accompagnement plus continu de vos services en matière de restauration et réaménagement urbain, de l'immeuble à la parcelle, de l'ilot au quartier.

Vous souhaitez participer à un forum d'appui diagnostic et d'échanges rapides et efficaces sur ces questions.

Vous désirez offrir à vos équipes un soutien et une écoute adaptés à l'actualité et aux projets de votre collectivité.

L'offre :

Sites & Cités vous ouvre l'accès aux centres de ressources sur tous les sujets portant sur l'urbanisme des centres villes. Vous pouvez y trouver plusieurs méthodologies, des fiches thématiques, études et expérimentations locales, ainsi qu'un guide de sensibilisation et de mise en œuvre de projet pour les entreprises et les professionnels

Vous pouvez participer avec des élus et leurs services aux plateformes et forums internet animés par Sites & Cités. Les trois principaux portails à votre disposition sont les suivants :

- Centre de ressources de Sites & Cités (en ligne) sur lequel vous trouvez des informations sur : les sites patrimoniaux remarquables, les villes et pays d'art et d'histoire : réglementation, expériences des collectivités
- Quartiers anciens quartiers durables
- Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien (en ligne) CREBA

Une offre proposée par :



En collaboration avec les Ministères de la Culture et de la Transition Écologique, la Caisse des dépôts et consignations, CEREMA, Maisons paysannes de France, Effinergie

En savoir plus :

www.sites-cites.fr

Accélérer la transformation écologique et numérique des entreprises

ÉCOLOGIE

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez que votre politique territoriale en matière de création/reprise d'entreprises intègre pleinement les enjeux de transition écologique, mais également ceux liés à la compétitivité digitale des entreprises, pour contribuer ainsi à la réalisation des objectifs formulés dans le plan France Relance.

L'offre :

Afin de contribuer à la transition écologique de votre territoire, les associations locales - plateformes Initiative France vous propose :

- de sensibiliser les porteurs de projets dans votre territoire
- d'analyser la "responsabilité écologique" des projets entrepreneuriaux du territoire lors de leur passage en comités d'agrément
- de mobiliser des experts sur la thématique
- de valoriser des projets à forte dimension sociale et environnementale via le label Initiative Remarquable©
- de favoriser la transition écologique agricole en soutenant les projets d'agriculture biologique, les circuits-courts, la diversification, les technologies agricoles performantes au niveau environnemental...

Par ailleurs, pour accélérer la transformation numérique des TPE du territoire, le réseau des associations locales - plateformes Initiative France pourra :

- mettre à disposition des élus son expertise digitale
- intégrer la dimension numérique dans la stratégie de développement des entreprises accompagnées par les plateformes
- mobiliser des experts sur les questions numériques pour accompagner les entrepreneurs

La capacité d'action du réseau sera conditionnée par les moyens mis à disposition des associations locales - plateformes Initiative France, qui pourront être co-construits avec les différents partenaires.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Consulter le site internet d'Initiative France : <http://www.initiative-france.fr/Creer/A-qui-s-adresser>

Bâtir une stratégie d'attractivité économique

COMPETITIVITE

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

Vous avez besoin de positionner votre territoire auprès d'entreprises et d'acteurs économiques ou d'acteurs touristiques pour amplifier son attractivité.

L'offre :

La Fédération des Agences de développement économique vous propose de mener un diagnostic du territoire pour identifier les atouts des différents secteurs d'activité afin de bâtir une stratégie opérationnelle en vue d'attirer de nouvelles entreprises en phase avec les valeurs du territoire et de développer de nouveaux opérateurs touristiques pour créer une offre du territoire plus concurrentielle. Le plan d'actions qui résultera de cette stratégie identifiera clairement les cibles auxquelles le territoire devra s'adresser et les moyens à utiliser pour y parvenir. L'attractivité ne pouvant se faire sans le concours des acteurs économiques déjà présents sur le territoire, la démarche associera aussi bien les acteurs institutionnels que ceux du privé pour s'assurer que chacun en tire des avantages.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre agence. <http://www.cner-france.com/Les-agences-de-developpement-economique/Annuaire-des-agences>

Etre informé des opportunités transfrontalières



Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain située à proximité d'une frontière nationale.

Vos enjeux :

Vous souhaitez connaître vos opportunités transfrontalières.

L'offre :

La Mission opérationnelle transfrontalière vous propose de réaliser une note synthétique personnalisée selon vos besoins et attentes spécifiques, vous informant des opportunités en matière de :

- développement territorial transfrontalier
- services et équipements publics transfrontaliers
- attractivité transfrontalière
- préservation de l'environnement transfrontalier

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez la MOT au +33 1 55 80 56 80 ; mot@mot.asso.fr

Bénéficiaire d'outils de gestion de projet de mobilité

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez disposer d'outils vous permettant de mener, en autonomie, vos projets de mobilité.

L'offre :

France Mobilités vous permet d'avoir un accès aux différents appels à projets (AAP) et appels à manifestation d'intérêt (AMI), tel que Tenmod (« France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables »), et ainsi de bénéficier d'un appui au montage de projet présentés dans le cadre des AAP et AMI.

France Mobilités vous permet également de bénéficier d'outils (commande publique, réalisation de DCE, base de données opendata des marchés, et cartographie des dispositifs de financements), voire des webinaires accompagnant leur prise en main. Les outils pourront être étoffés au fur et à mesure.

Un appui à l'ingénierie territoriale permet d'accompagner l'usage des outils (pour cela, voir le produit "concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations")

Une offre proposée par :



En savoir plus :

<https://www.francemobilites.fr/>



Concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations

Vous êtes :

- Une commune du programme Petites villes de demain.
- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez bénéficier d'une ingénierie vous permettant de mener un projet de mobilité à l'échelle de l'EPCI dans le cadre du transfert de compétences mobilité et préfigurant la création d'une Autorité organisatrice des Mobilités (AOM), d'expérimenter de nouvelles solutions améliorant la mobilité du quotidien, vecteur de relance de la dynamique territoriale et développer les mobilités alternatives à la voiture pour inscrire votre territoire dans la transition écologique.

L'offre :

France Mobilités vous permet d'avoir accès aux cellules régionales regroupant des experts en ingénierie territoriale (Ademe, Cerema, Banque des territoires et Services déconcentrés de l'Etat) qui vous accompagneront dans le transfert et la prise de compétence mobilités aux EPCI (loi LOM) et dans l'accompagnement de votre projet de mobilité (appui d'expertise technique, financière, réglementaire, etc.).

Une offre proposée par :



En savoir plus :

<https://www.francemobilites.fr/>

Bénéficiaire d'un "Conseil en énergie partagé"

ÉCOLOGIE

Vous êtes :

- Une commune du programme Petites villes de demain de moins de 10 000 habitants
- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

- Vous manquez de moyens humains et financiers pour vous engager dans une démarche de rénovation énergétique.
- Vous souhaitez réaliser des économies d'énergie et agir sur votre patrimoine communal.

L'offre :

Le "Conseil en Énergie Partagé" (CEP) permet de partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé et ainsi de mettre en place votre politique énergétique maîtrisée et d'agir concrètement sur votre patrimoine pour réaliser des économies.

Le CEP peut réaliser un inventaire du patrimoine, suivre des consommations et dépenses énergétiques, détecter les erreurs de facturation, optimiser la tarification, émettre des préconisations hiérarchisées pour optimiser les systèmes en place (programmation/régulation), mais aussi apporter des conseils dans la rédaction de cahier des charges et dans le choix de la maîtrise d'œuvre ... et plus généralement animer la démarche énergie de votre territoire.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Consultez la page Conseil énergie partagé du site de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/batiments-publics-reduire-depense-energetique/conseil-energie-partage-cep>

Inciter les propriétaires occupants et bailleurs à rénover énergétiquement

Ecologie

Vous êtes :

- Une commune du programme Petites villes de demain située en zone B*

Vos enjeux :

Vous souhaitez mettre en place des mesures pour inciter les propriétaires de biens immobiliers à initier des démarches de rénovation énergétique.

L'offre :

Action Logement vous permet de proposer une aide financière aux propriétaires pour la rénovation de leurs biens immobiliers. Elle consiste plus particulièrement en :

- Une subvention pouvant aller jusqu'à 20.000 euros pour les propriétaires occupants et 15.000 euros pour les propriétaires bailleurs.
- Une prise en charge à 100% des travaux d'énergie dans une limite de 20 000€.

Cette subvention peut être associée à un prêt complémentaire allant jusqu'à 30.000 euros si des travaux restent à financer. Le montant de la subvention est de 30 M€ / an jusqu'en 2022.

Une offre proposée par :

ActionLogement 

En savoir plus :

*Simulateur : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zonage-abc>

Consultez la fiche Travaux Rénovation Énergétique :

https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiches_piv_aide_renovation_energetique_30042020.pdf

Financer des équipements publics pour une relance locale rapide

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain située en zone B*

Vos enjeux :

Vous souhaitez engager rapidement des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, avec une attention particulière à la lutte contre l'artificialisation des sols. Vous souhaitez engager des travaux pour soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé et non classé, notamment afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

Vous souhaitez soutenir l'économie locale en stimulant la commande publique.

L'offre :

Vous pouvez bénéficier d'une subvention dans le cadre de la dotation exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local de un milliard d'euros. Ces crédits viennent en supplément des deux milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements des communes, des intercommunalités et des départements (DETR, DSIL, DSID, DPV).

Une offre proposée par :



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En savoir plus :

Consultez votre préfecture de département

Favoriser l'émergence de lieux d'habitat partagé

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain située en zone B*

Vos enjeux :

La démographie de votre territoire évolue ou va évoluer vers un plus grand vieillissement. Vous souhaitez adapter l'offre d'habitat pour permettre à chacun de vivre bien, là où il le souhaite. Vous souhaitez faire de la qualité de vie tout au long de la vie, et des liens intergénérationnels, un facteur d'attractivité de votre territoire.

Vous disposez d'un patrimoine qui doit être valorisé.

L'offre :

Les territoires volontaires seront identifiés dans les prochains mois pour expérimenter et développer l'offre d'habitat partagé, pour un vieillissement actif dans le cadre de la politique de l'autonomie. L'objectif est de permettre d'expérimenter des modèles pluripartenariaux et co-construits dans le domaine de l'habitat partagé, par exemple intergénérationnel. Cette action soutient les collectivités disposant de foncier identifié, afin de stimuler et accompagner les porteurs de projets dans la définition et la faisabilité de projets d'investissement, visant des modèles économiques équilibrés et pérennes, quelle que soit la nature du porteur (associatif, privé, institutionnel). Un dispositif vise également au développement d'une filière d'acteurs intéressés par le développement de solutions pour l'habitat partagé. Le cahier des charges et les modalités précises seront communiqués une fois que les communes seront entrées dans le programme *Petites villes de demain*.

Une offre proposée par :



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



**BANQUE des
TERRITOIRES**



cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah

En savoir plus :

Suivez l'actualité du programme Petites villes de demain sur le site www.petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr

Etre reconnu "Territoire engagé pour la nature"

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité EPCI

Vos enjeux :

- Vous souhaitez mieux intégrer les enjeux de biodiversité à votre projet de territoire et développer des actions concrètes
- Vous souhaitez mettre en valeur le patrimoine naturel de votre territoire pour en faire un levier de développement
- Vous souhaitez être identifié localement et nationalement comme l'un des "territoires engagés pour la biodiversité" reconnus au titre de la stratégie nationale pour la biodiversité
- Vous souhaitez intégrer une communauté d'acteurs engagés pour la nature, partageant ses retours d'expériences et facilitant les partenariats

L'offre :

Dans les régions engagées dans la démarche, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé par un collectif régional dédié, associant les acteurs de la biodiversité autour de l'Office français de la biodiversité (OFB), du Conseil régional et des services de l'État, avec l'appui des Agences de l'eau, et des Agences régionales de la biodiversité là où elles existent (déjà 7). Ce collectif vous accompagne dans la définition de votre candidature au programme "Territoire engagé pour la nature" et pour organiser votre projet sur 3 ans (renouvelable).

Il vous accompagne pour trouver les solutions d'ingénierie technique et financière, en mobilisant et coordonnant préférentiellement les ressources de ses membres au profit de votre projet.

Par ailleurs, les engagés bénéficient de journées techniques thématiques et de rencontres entre lauréats et partenaires (Club des engagés). Les diverses expériences viennent ainsi alimenter les centres de ressources, eux aussi accessibles aux membres. Le pilotage au niveau régional garantit un accompagnement adapté au contexte et aux enjeux locaux. L'OFB assure l'animation nationale de ces collectifs, en lien étroit avec Régions de France et le ministère de la transition écologique.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Portail national : <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

Vos interlocuteurs en région :

- Pages internet régionales du programme "Territoire engagé pour la nature" (liens sur le portail national)
- Direction régionale de l'OFB
- Agence régionale de la biodiversité (dans les régions qui s'en sont dotées)

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

- Vous souhaitez réduire l'empreinte environnementale de votre patrimoine communal ou intercommunal, réaliser des économies d'énergie, répondre aux aspirations citoyennes et vous engager dans une démarche exemplaire.
- Vous souhaitez agir sur l'emploi local et mobiliser artisans et entreprises de la construction grâce à la mise en chantier de travaux de rénovation énergétique.
- Vous souhaitez moderniser et valoriser vos infrastructures, améliorer leur confort et mieux protéger le public en particulier les plus fragiles (enfants et personnes âgées) face aux conséquences à venir du changement climatique.

L'offre :

En complément du soutien apporté par **la dotation de soutien à l'investissement local** (cf. fiche « Financer des équipements publics pour une relance locale rapide »), vous pouvez bénéficier de l'accompagnement et des ressources du programme ACTEE. Porté par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) dans le cadre des certificats d'énergie, ACTEE apporte un panel d'outils et de financement pour faciliter la rénovation énergétique de vos bâtiments publics.

Ce programme transversal vous apporte :

- Une cellule de soutien pour répondre rapidement à vos interrogations via un numéro et un mail dédié.
- Des appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour vous financer sur 4 postes potentiels :
 - poste d'économe de flux

L'économe vient en complément d'un **Conseiller en énergie partagé de l'Ademe** (Cf fiche « Bénéficiaire d'un "Conseil en énergie partagé" ») s'il y en a déjà un sur le territoire.

- outils de mesure et petits équipements
- audits et stratégies pluriannuelles d'investissement
- aide au financement de la maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique
- Des sous-programmes pour les projets de rénovation de piscine et bâtiments classés appelant une approche spécifique.
- Une boîte à outils d'accompagnement et d'aide à la décision indispensable : guides, cahier des charges type, fiches pratiques, simulateur de travaux.

La Banque des territoires

La Banque des territoires a développé une offre large à destination des collectivités locales pour les accompagner dans leur projet de rénovation énergétique : ingénierie territoriale, offres de financement en prêt, avances remboursables (dispositif d'intracring) et participation à des sociétés de projet. Cette offre peut être mise à profit par les collectivités dans les phases préparatoires aux projets, pour l'élaboration de stratégies patrimoniales sur les parcs de bâtiments publics notamment scolaires.

La mobilisation des certificats d'économie d'énergie

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) représentent un outil incontournable de financement de la maîtrise de l'énergie pour les collectivités. Dans le cadre par exemple du remplacement de votre éclairage, de votre système de production de chaud ou de froid, de vos fenêtres leur valorisation permet de faire baisser le coût des travaux, sous réserve que les équipements choisis répondent à des standards élevés de

performance et d'efficacité énergétique.

Le kit « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES - Comprendre et se lancer » du Ministère de la Transition Ecologique

Ce kit a vocation à synthétiser les enjeux et les bénéfices de la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités et faciliter le passage à l'action en décrivant les leviers pour agir, les différentes étapes d'une démarche de rénovation énergétique, les outils juridiques, financiers et techniques pouvant accompagner les élus dans leur projet.

Une offre proposée par :



En savoir plus,

Voir fiches :

- « **Bénéficiaire d'un "Conseil en énergie partagé** »
- « **Financer des équipements publics pour une relance locale rapide** »
- « **Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation** » et « **Bénéficiaire d'expertises thématiques pour mettre en œuvre des projets de revitalisation** »

ACTEE :

Retrouver les appels à manifestation d'intérêt en cours et la banque de ressources sur le site d'ACTEE : <https://www.programme-cee-actee.fr>

Posez vos questions à la cellule de soutien pour répondre rapidement à vos interrogations : renovation.actee@fnccr.asso.fr

CEE :

Contactez votre conseiller en énergie partagé ou appuyez- vous sur un économiste de flux financé par le programme ACTEE pour vous aider dans vos démarches. Retrouver les fiches standardisées CEE (<https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>) et estimer les CEE valorisation grâce au calculateur CEE ADEME (<http://calculateur-cee.ademe.fr>)

Kit élus

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Re%CC%81novation%20e%CC%81nerge%CC%81tique%20des%20ba%CC%82timents%20des%20collectivite%CC%81s%20locales_07_2020.pdf

Rédaction et conception : Agence nationale de la cohésion des territoires, septembre 2020
Crédits illustration : Citizen Press

